

PLAN PIETON 2021-2030

« Une ville à pied, plus agréable et accessible »

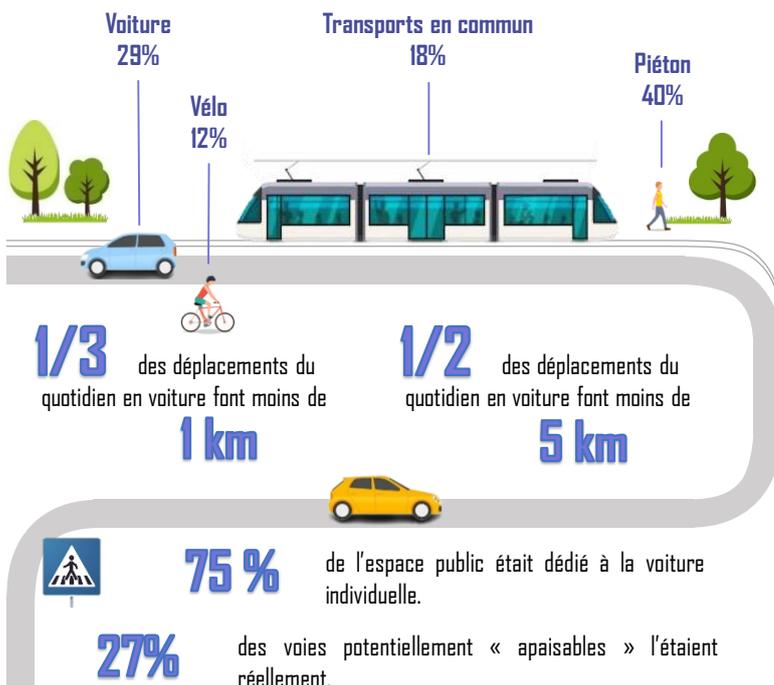
Strasbourg, pionnière dans le développement de la marche

Pratique écologique, saine et accessible au plus grand nombre, la marche à pied revient à l'ordre du jour dans les politiques publiques. Consciente de la multitude d'avantages que propose cette mobilité active, la ville de Strasbourg est devenue, en 2012, la première ville à adopter un Plan Piéton.



Aménagement piéton Quai des bateliers réalisé en 2019.

Les chiffres clés de la mobilité à Strasbourg en 2019



Mobilité active



On parle de mobilité active lorsque le moyen de déplacement utilisé dépend de l'énergie musculaire de l'utilisateur. C'est le cas du vélo, du VAE (Vélo à Assistance Electrique), de la marche, de la trottinette (non électrique), du skate ou encore des rollers.

Les avantages de la marche

1 Redécouvrir sa ville

La marche permet de redécouvrir les richesses patrimoniales, culturelles, ainsi que les espaces verts et équipements de loisirs de la ville.

2 Enjeu économique

La marche contribue à dynamiser l'activité commerciale du cœur de ville et des quartiers.

3 Enjeu social et sociétal

Mode de déplacement inclusif, à la portée du plus grand nombre, la marche permet le maintien des liens sociaux.

4 Enjeu de santé publique

Marcher 30 minutes par jour, au moins 5 fois par semaine, permet de prévenir un certain nombre de pathologies chroniques. (Recommandations de l'OMS)

5 Enjeu environnemental

La marche à pied s'impose comme étant une solution durable pour la mobilité urbaine.

Le nouveau Plan Piéton 2021-2030

En 2021, la municipalité s'est dotée d'une nouvelle stratégie globale pour la marche : "Une ville à pied, plus agréable et accessible : Plan piéton 2021-2030". Ce nouveau Plan Piéton vise à poursuivre le développement de la marche à pied en ciblant de nouveaux segments d'usagers et en mobilisant des politiques publiques transversales relatives notamment à l'urbanisme, aux infrastructures et à la communication. Le but est de créer un espace public de qualité, apaisé, végétalisé, favorisant la rencontre et la citoyenneté, mieux partagé au profit des piétons et où la place de la voiture est réduite. Le Plan Piéton s'inscrit donc dans une vision de « la ville des proximités » où, dans chaque quartier, les fonctions sociales essentielles sont accessibles à pied, à vélo ou en transports en commun.

Le Plan Piéton 2021-2030 se compose de 11 axes d'actions à mener dans chacun des quartiers de la Ville.

ACTION 1.

Repenser la marche et l'accès à la ville pour toutes et tous

Intégration de la question du genre et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les politiques d'aménagement urbain, visant à rendre les espaces publics plus inclusifs et sécurisés.

ACTION 2.

Assurer des continuités piétonnes

Création de continuités piétonnes qualitatives pour relier au mieux les quartiers, les grands équipements et les terminus des transports en commun.

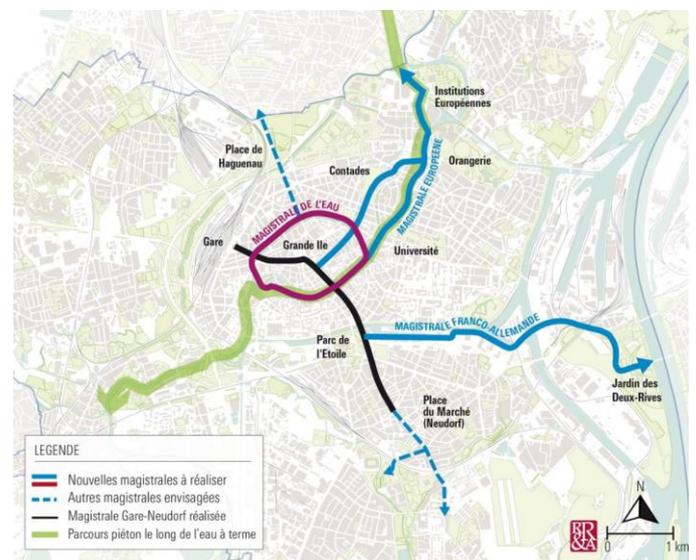


Schéma magistrales piétonnes, 2021 (RRA)

Les magistrales piétonnes

En 2013, Strasbourg a initié la création d'itinéraires piétons reliant de manière directe les centralités de quartiers. L'espace public est alors dédié pour moitié aux modes actifs. L'axe Gare-Neudorf, première magistrale piétonne à avoir été mise en place, se date d'aménagements en faveur du piéton (trottoirs élargis, végétation, éclairages publics, etc.). Trois autres itinéraires piétons stratégiques sont planifiés.

ACTION 3.

Apaiser la voirie pour favoriser tous les usages de la rue

Apaisement de la voirie par des limitations de vitesse et des aménagements de zones à circulation particulière (aire piétonne, zone de rencontre, zone à trafic limité, Zone 3D). Les passages piétons seront sécurisés (les places de stationnement doivent notamment être supprimées 5m en amont des passages piétons).

→ *Place du Temple Neuf : Suppression du stationnement voiture sur la place et apaisement de la circulation.*



Place du Temple Neuf



Rue-école, Ecole Saint-Jean

ACTION 4.

Favoriser la marche vers les écoles et développer les rues-écoles

Création de rues-écoles sécurisées, et mise en place de dispositifs (Pédibus et Vélobus) visant à encourager une mobilité active dès le plus jeune âge.

Les rues-écoles



La Ville de Strasbourg aménage des rues scolaires afin de sécuriser les accès aux écoles. Ces rues sont réservées aux piétons et cyclistes à minima sur 2 périodes de 30 minutes par jour. Celles-ci peuvent être fermées temporairement par des barrières amovibles ou des bornes, ou bien totalement fermées à la circulation. Pour les 3 ans du Plan Piéton, ce sont déjà 23 rues-écoles qui ont été mises en place.

ACTION 5.

Faciliter les franchissements des axes majeurs

Amélioration de la perméabilité piétonne en réduisant les obstacles aux franchissements des axes routiers majeurs.

→ Avenue du Rhin : Réglage du temps d'attente des piétons aux feux, amélioration et ajout de traversées piétonnes.

ACTION 6.

Améliorer les perméabilités piétonnes du territoire

Réduction des coupures urbaines en favorisant l'accès à pied aux différents quartiers, notamment en inscrivant les emplacements réservés dans les documents d'urbanisme et en envisageant des conventions partenariales pour ouvrir des cheminements au public.



ACTION 7.

Rendre la marche agréable par des espaces publics plus confortables

Assurer des cheminements confortables et sûrs et aménager des trottoirs suffisamment larges et dépourvus d'obstacles (équipés d'assises, végétalisés, éclairés, etc.).

→ Rue de la Division Leclerc : Désencombrement de l'espace piéton

ACTION 8.

Mieux prendre en compte le piéton dans les nouveaux aménagements

Réalisation d'aménagements prenant en compte les normes PMR et les habitudes des usagers (trottoirs larges, pistes cyclables séparées, mobiliers urbains adaptés, etc.) tout en travaillant en étroite collaboration avec les associations locales.

→ Inclure les recommandations du CEREMA dans la charte d'aménagement des espaces publics (largeur de 2,50m pour les trottoirs notamment)

ACTION 9.

Réduire les conflits d'usage de l'espace public

Séparer les flux piétons, cyclistes et motorisés dans les aménagements, mettre en place des itinéraires cyclables alternatifs aux aires piétonnes, sensibiliser et sanctionner.

Le Ring piétons/vélos



Le Ring piétons/vélos est un contournement efficace de la Grande-Île dédié aux modes actifs. D'une longueur de 3,9km, le Ring constituera un espace propice à la marche, sécurisé et continu.



Aménagement des abords de la Manufacture

ACTION 10.

Innover, expérimenter, évaluer

Collecte et analyse de données de flux piétons pour évaluer la pratique de la marche en ville et conduite de nouvelles expérimentations en faveur du piéton (nouveaux décompteurs piétons aux feux, traversées diagonales, etc.)



« Sans voiture Simone »
Avenue du Rhin

ACTION 11.

Communiquer positivement, créer des événements fédérateurs, favoriser la participation citoyenne en lien avec Strasbourg capitale européenne

Organisation d'événements festifs, d'activités éphémères et de campagnes de communication pour promouvoir les mobilités actives et sensibilisation du public aux bienfaits de la marche pour la santé et l'environnement.

→ Journée sans voiture : opération « Sans voiture Simone »

Retour sur le plan piéton 2011-2020

Parmi les réalisations emblématiques du premier Plan Piéton, la ville a entamé la conversion de certaines rues en espaces partagés piétons-vélos, comme c'est le cas Quai des bateliers ou Rue du 22 novembre.

En parallèle, pour apaiser l'usage de l'espace public, des initiatives telles que la création de nouveaux itinéraires cyclables alternatifs (Place d'Austerlitz) ou l'installation de nouveaux séparateurs piétons/vélos sous forme de bandes podotactiles (le long de la Route des Romains) ont été mises en place.

Aménagement piéton.
Rue du 22 Novembre



Traversée piétonne, École Louvois

La ville de Strasbourg s'est également emparée du sujet des traversées piétonnes en proposant davantage de franchissements sécurisés. C'est le cas devant l'école Louvois, par exemple, où l'on a pu voir apparaître des lignes d'effet de passage piéton, incitant les automobilistes à s'arrêter en amont. Des décompteurs de temps ont également été installés afin d'inciter les piétons à patienter.

Enfin, des actions événementielles et une communication efficace ont permis de rendre l'espace urbain plus convivial et sûr. Des marquages ludiques Place de l'Étoile ont permis de mettre en avant les traversées piétonnes. De plus, la création de parcours sportifs (Vitaboucles) ou culturels (Parcours d'Europe) permettent une (re)découverte de la ville à travers la marche ou la course à pied.



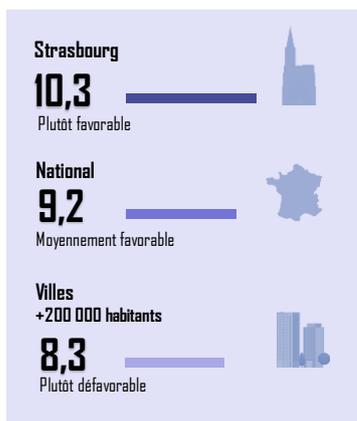
Marquage ludique, Place de l'Étoile

Baromètre des villes et villages marchables

L'enquête « Baromètre des villes et villages marchables 2023 », lancée par le collectif *Place aux piétons*, a permis de recueillir les avis des Français sur la marchabilité de leur commune.



Strasbourg occupe la **2^e place des Villes marchables de France** (Ville de plus de 200 000 habitants), selon le ressenti global.



Les efforts de la Ville de Strasbourg en faveur du piéton ont également été remarqués, les notes ayant, en majorité, augmenté*. Le principal point d'amélioration notable concerne les trajets domiciles-écoles, l'un des points phares de ce nouveau Plan Piéton.

*Pour les rubriques déjà présentes dans le précédent baromètre 2021

Le Plan Piéton 2021-2030 vise à répondre aux principales insatisfactions relevées dans ce baromètre, concernant notamment :

- Le manque de confort et d'aménagements pour les piétons
- Les conflits d'usage
- L'insécurité



Rue scolaire,
École maternelle Académie

Strasbourg.eu
eurométropole

Direction des Mobilités
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex
03 68 98 50 00